

Compte-rendu de la Commission Haute Mer du 22 Mars 2016 (Téléphonique)

Participants :

- Gérard CROSETTI, Franck BARONNET, René MACCHIARELLA, Enzo MACCHIARELLA, Gérard CAVOLINO, Pierre FALCE, Francis LATARCHE, Franck BARONNET, Jean-Marie PEREZ, Michel FRANCO, Jean HUC

Excusé : Gérard Peroddi

Ordre du jour

- Adoption définitive du relevé de décisions du 11 Mars
- Dernières infos DPMA
- Les modifications du Règlement des concours nationaux au broumé (sur la proposition de texte, en rouge ce qui a été modifié, en bleu ce qu'il faudrait supprimer)
- Mise à disposition de bateaux lors des épreuves nationales
- Questions diverses

Relevé des décisions

- **Les panneaux FFPM seront remplacés par des fanions FFPM** personnalisés par les clubs. René et Enzo doivent nous proposer un projet.
- Accord pour faire passer **le nombre d'arbitres à 30% du nombre de bateaux** pour les épreuves nationales
- **Suppression du classement point/place** et le **remplacer** par un classement à **la taille cumulée** de poissons. Par exemple, un thon pris de 150cm marque 150 points et nous cumulerons les points des poissons pris (poissons maillés) et le vainqueur sera celui qui a cumulé le plus grand nombre de points.
- Adoption de la **formule de calcul des bagues** :

Une formule a été mise au point pour rendre transparente la distribution des bagues à tous les niveaux (région, département et club).

La formule proposée est la suivante:

On établit un coefficient qui est le rapport entre le nombre de licences HM et le nombre bagues.

Le nombre de licences pris en compte est celui au 15 Juin de l'année en cours

Soit X le nombre de bagues et Y le nombre de licences HM, le coefficient C sera égal à X/Y. Exemple 1000 bagues, 5000 licenciés HM, le coefficient $C=1000/5000=0,2$.

Le nombre de bagues attribuées (par région ou par club) est égal au nombre de licenciés HM que multiplie le coefficient. Ce nombre de bagues ne pouvant dépasser une bague par bateau autorisé.

Exemple:

Nous avons 1000 bagues et 5000 licenciés, coefficient 0,2

Si club a 100 licenciés HM et 30 bateaux, il disposera de 20 bagues soit 100 licenciés que multiplie le coefficient 0,2.

Si un club a 500 licenciés HM et 30 bateaux il devrait avoir $500 \times 0,2 = 100$ bagues mais il n'aura que 30 bagues car limitation à une bague par bateau autorisé.

Un autre club a toujours 30 bateaux mais 60 licenciés HM, il aura 12 bagues soit $60 \times 0,2$.

Enfin un autre club qui a toujours 30 bateaux et 150 licenciés HM, aura $150 \times 0,2 = 30$ bagues. Il est au maximum car une bague par bateau.

Le nombre de licences pris en compte pour le calcul du coefficient et des dotations de bagues sera celui arrêté au 15 Juin de l'année en cours.

Les dotations par Comité seront faites par Gérard Peroddi et Jean Marie PEREZ.

Les dotations par clubs seront faites par les Présidents de Comité. Ils devront assumer cette répartition car la règle générale de répartition sera connue de tous.

- Le **nombre de bagues accordées à la FFPM** pour la saison 2016 devrait être **sensiblement égal à celui de la saison 2015** nous attendons une confirmation officielle.
- Les règlements des compétitions nationales seront complétés par JMP (Broumé) et GC (Traîne). **Pour le broumé, seuls les requins renards de plus de 2m seront pris en compte en plus de thons et des espadons.**
- Pour **les concours nationaux**, il sera demandé aux organisateurs de mettre **2 bateaux** (1 pour 2016) **à disposition** pour des équipages venant de régions éloignées. Une priorité sera accordée aux équipages de l'Atlantique venant en Méditerranée et vice versa.
Les frais d'inscription au concours et les frais de carburant seront à la charge des concurrents. De plus ils devront défrayer le propriétaire du bateau sur la base de 150€ par jour.

Questions diverses :

Une quantité de bagues sera réservée pour les concours nationaux de broumé et de traîne. Il est rappelé que seuls les concours de broumé ou de traîne portant le nom de « National de broumé ou de Traîne de la FFPM ou, Coupe Nationale de broumé ou de traîne FFPM » seront dotées de bagues réservées pour les concours nationaux.